

# UNSA Retraités

## Rapport annuel du COR du 20 juin 2017 Synthèse

Juillet 2017

---

L'édition 2017 du rapport du COR se caractérise par des différences importantes, tant dans les constats que dans les perspectives, au regard de l'analyse et des perspectives présentées en 2016.

Cela tient d'une part à l'évolution des données retenues par l'INSEE qui servent de base à ce rapport ainsi qu'à l'extension jusqu'à 2070 de la période sur laquelle portent les études prospectives de l'avenir de notre système de retraite.

Si ces données peuvent parfois sembler peu fiables, compte tenu de l'évolution incertaine des paramètres démographiques et économiques à échéance de plus de 50 ans, cet outil de pilotage même imparfait, peut nous permettre d'une part de maîtriser les données observées actuellement, et d'autre part d'agir en tant que force syndicale sur les choix proposés et retenus pour maintenir l'équilibre financier de notre régime de retraite.

### Evolution démographique :

L'étude est fondée sur des projections démographiques qui portent sur la période 2013-2070 et sur le champ de l'ensemble du territoire français, y compris la France d'Outremer, alors que les études précédentes ne considéraient que la France métropolitaine.

**Indice conjoncturel de fécondité (ICF) :** Il est passé de 2.03 en 2010 à 1.93 en 2016. Les projections jusqu'en 2025 admettent une stabilité de l'ICF à ce niveau. (p 11)

**Solde migratoire :** Il était de 100 000 en 2013 et, après recul, se stabiliserait à une valeur moyenne de 70 000 jusqu'en 2025. (p 12)

**Espérance de vie :** L'espérance de vie à 60 ans, qui se situe à 23.2 ans pour les hommes et 27.6 ans pour les femmes, progresserait pour atteindre 26.7 ans pour les hommes et 30.1 ans pour les femmes en 2040, puis 31 ans pour les hommes et 33.6 ans pour les femmes en 2060. (p 13)

**Rapport démographique des 20-64 ans par rapport aux plus de 65 ans :** Il passerait de 3 « 20-64 ans » pour 1 « plus de 65 ans » en 2016 à 1.7 « 20-64 ans » pour 1 « plus de 65 ans » en 2070. (p 18)

## Taux d'activité :

**Pour les 15-24 :** Après avoir baissé de 45% à 36 % de 1990 à 2000, il s'est stabilisé à 36% et devrait se situer à 36.7% sur la période 2016-2070. (p 33)

**Pour les 25-49 ans :** Après avoir fortement progressé pour les femmes de 1975 à 2015 (+24%), le taux d'activité des classes d'âges intermédiaire devrait se stabiliser de 88.3% en 2016 à 88.4% en 2070. (p 34)

**Pour les 50-64 ans :** Le taux d'activité a progressé de 47% en 1990 à 60% en 2014. Il devrait progresser jusqu'en 2030 pour se stabiliser de 2030 à 2070 à environ 77% de la classe d'âge. (89.9% pour la tranche 50-54 ans, 78 % pour les 55-59 ans). (p 39)

**De 60 à 64 ans,** le taux d'activité des femmes atteindrait 62 % en 2040 et celui des hommes passerait de 33% à 71 % entre 2016 et 2040. (p 40)

## Financement des retraites :

**Dépenses du système des retraites en 2016 :** 310.7 milliards d'euros.

**Recettes des retraites en 2016:** 306.7 milliards d'euros.

**Déficit :** 4 milliards d'euros. (p 47)

### Origine des recettes :

**Cotisations :** 244 milliards d'euros (dont 39 milliards d'Euros de l'Etat en tant qu'employeur d'agents de la Fonction Publique d'Etat) soit 75% des recettes.

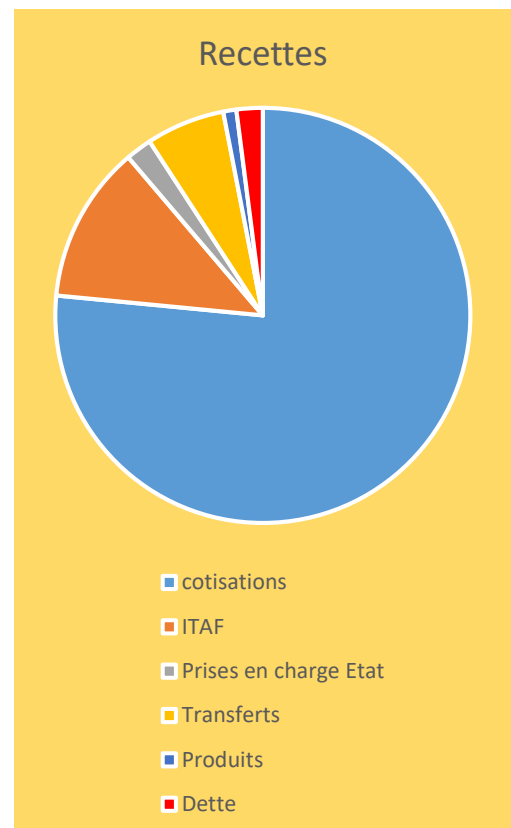
**Impôts et taxes affectées :** 37 milliards, soit 12 % des ressources.

**Subventions d'équilibre de l'Etat aux régimes spéciaux :** 2%.

**Transferts de l'assurance chômage ou de la branche famille de la Sécurité Sociale :** 6%.

**Produits de gestion :** 1%.

**Recours à la dette ou aux réserves :** 2%. (p 47)



### Les réserves :

Le Fonds de réserve des retraites dispose de 36.3 milliards d'€ en 2016 soit 1.7% du PIB

Le régime additionnel de la Fonction Publique (RAFP) dispose de réserves de 19.6 milliards d'€ pour faire face à des engagements estimés à 17.5 milliards d'euros soit un taux de couverture de 113 %.

Les réserves financières de l'AGIRC correspondent à 2 mois de prestations et représentent 4.7 milliards d'euros.

Les réserves financières de l'ARRCO correspondent à 13 mois de prestations et représentent 56 milliards d'euros. (p 50)

## Situation financière du système des retraites :

La part des dépenses du système des retraites, 321.7 milliards d'euros correspond à 14% du PIB : 12.1 % du PIB pour les pensions de droit direct et 1.6% pour les pensions de réversion.

En 2002, elle représentait 2.5 points de moins, soit 11.5 % du PIB

Selon les projections économiques de l'INSEE, en 2025, elle représenterait entre 13.7 et 13.8 % du PIB, selon les scénarios économiques retenus.

A échéance 2070, si la progression moyenne du PIB était de 1.8% sur la période, la part des retraites dans le PIB baisserait à 11.7%. Si la performance de l'économie correspondait à une progression moyenne de 1% du PIB, la part des retraites correspondrait à 14.5% du PIB. (p 57-58)

## Solde financier du système des retraites :

Le besoin de financement des régimes de retraite, très creusé en 2010, s'est partiellement résorbé entre 2010 et 2016.

En 2021, quel que soit le scénario économique retenu, le solde financier du système des retraites accuserait un déficit équivalent à 0.4% du PIB.

Avec une progression du PIB de 1.8% par an, l'équilibre des retraites serait retrouvé en 2040, avec un scénario à 1.5% de progression annuelle du PIB, il faudrait attendre 2050 pour retrouver l'équilibre.

Avec une progression du PIB annuel de l'ordre de 1.3 % ou 1 % par an le déséquilibre des retraites perdurerait et s'aggraverait dans la situation la plus défavorable pour atteindre un déficit de 1.9% du PIB. (p 61-62)

## Les facteurs de différence par rapport au rapport de 2016 :

- Maintien des dépenses mais progression moindre du PIB jusqu'en 2030. Après de 2030 stabilisation des dépenses et du PIB par rapport aux projections antérieures.
- Révision à la baisse du solde migratoire principalement chez les hommes de 25 à 49 ans.
- Augmentation de l'espérance de vie des hommes plus importante.
- Baisse du taux d'activité des 15 ans et plus
- Moindre progression des salaires et de l'emploi, avec maintien d'un taux de chômage important.

Pour que le système soit à l'équilibre sur la période 2017-2070 à législations constantes, il faudrait :

Pour une croissance moyenne de 1.6% sur le long terme, un taux de chômage inférieur à 5%,

Pour une croissance moyenne de 1.7% sur le long terme, un taux de chômage inférieur à 8%,

Pour une croissance moyenne de 1.8% sur le long terme, un taux de chômage inférieur à 10%,

- La régression de l'emploi et le gel des salaires dans la Fonction Publique entraînent une moindre croissance de la masse salariale dans le fonction publique et donc du fait de cotisations moindres une contribution au financement des retraites en recul aggravée par un taux de cotisations finançant les retraites des fonctionnaires plus élevé que la moyenne. (p

64- p 65-

## Evolution de la pension moyenne relative :

La pension moyenne relative des retraités décroîtrait sur toute la période de projection par rapport au revenu d'activité moyen :

Le rapport entre la pension brute moyenne des retraités et le revenu moyen d'activité était en 2014 de 51.8%.

La baisse relative des pensions par rapport au revenu d'activité a pour causes :

- L'indexation de l'évolution des pensions sur l'inflation,
- L'augmentation de la durée de cotisation et les coefficients de proratisation (décote).

Cependant, comparé à l'ensemble de la population, le niveau de vie des retraités demeure supérieur à celui de l'ensemble de la population (actifs et non actifs). Il correspond à 106% du niveau de vie moyen, la différence provenant de la taille des ménages et des revenus du patrimoine.

Cette situation serait remise en cause dans l'avenir : Au total, sur la période 2016-2070, par rapport au revenu des actifs, la pension moyenne diminuerait de 18% avec une progression annuelle moyenne de 1% du PIB, et de 34% avec une progression annuelle du PIB de 1.8%. (p 79)

### **Pension nette relative des retraités et niveau de vie des retraités rapporté à l'ensemble de la population :**

Sur la période 2016-2070, la pension moyenne progresserait plus vite que l'augmentation des prix en euros constants, mais moins vite que les revenus d'activité :

La pension moyenne évoluerait de + 40 à + 62 % quand les revenus d'activité progresseraient de 71% à 143% selon les scénarios.

Le niveau de vie des retraités pourrait passer entre 93% et 100% de celui de la population en 2040 et entre 81% et 95 % en 2060 contre 106% en 2014.

### **Dispersion des revenus des retraités :**

Le niveau de vie médian des retraités s'élevait en 2014 à 1740 € par mois et par unité de consommation.

Les 10% des retraités les plus pauvres (1<sup>er</sup> décile) avaient un niveau de vie inférieur à 1080 € par mois et par unité de consommation.

Les 10% les plus riches (9<sup>e</sup> décile) bénéficiaient d'un niveau de vie supérieur à 3230 €.

Soit un rapport de 1 à 3 entre le décile le plus pauvre et le décile le plus riche. Ce rapport est de 3.5 sur l'ensemble de la population, donc les inégalités sont légèrement moindres chez les retraités. (p 91)

### **Les montants des pensions brutes moyennes de la pension directe :**

Retraités de droit direct	Ensemble	Hommes	Femmes
Tous retraités	1380	1730	1050
Régime général	1220	1670	900
Fonction Publique d'Etat	2280	2550	2120
CNRACL	1480	1820	1410
Régimes spéciaux	2120	2260	1680

Carrières complète	Ensemble	Hommes	Femmes
Tous retraités	1800	2040	1470
Régime général	1820	2160	1430
Fonction Publique d'Etat	2590	2810	2430
CNRACL	1480	1820	1410
Régimes spéciaux	2600	2730	2070

(p 94)

## Evolution du taux de remplacement pour une carrière complète au SMIC

L'objectif pour 2008 était un taux de remplacement de 85% pour une carrière au SMIC.

Pour la génération née en 1955, il atteint 82.2% pour un retraité qui est assujéti au taux réduit de CSG.

Pour la génération née en 1965, il devrait être compris entre 78.3% et 79.3 % du SMIC, selon les scénarios économiques du COR.

Pour la génération née en 1980, il devrait être compris entre 70.2% et 76.8 % du SMIC, selon les scénarios économiques du COR. (p 106-107)

## Durée de vie à la retraite :

La durée de vie à la retraite évoluerait de 29% de la durée totale de la vie pour la génération 1940 (qui a pris sa retraite entre 2000 et 2005) à 32% pour la génération 2020 qui la prendra entre 2065 et 2070. (p 115)

## Situation des femmes au regard du montant moyen des pensions.

Pour la génération 1950 qui a eu 65 ans en 2015, la pension de droit direct des femmes est égale à 69% de celle des hommes de la même génération, alors que ce rapport était de 48% pour la génération née en 1924 et de 59 % pour la génération née en 1939. (p 119)

La pension moyenne de droit direct de l'ensemble des femmes retraitées représentait 55% de la pension des hommes en 2004 et 61% en 2015. Si l'on prend en compte les pensions de réversion, les valeurs ont tendance à se rapprocher davantage : la pension des femmes était de 70% en 2004 et de 75 % en 2015.

Les projections sur l'avenir montrent que ce rapport devrait être de 79% en 2025 et atteindre 90 % en 2060 sans pour autant que les différences disparaissent totalement. (p 119-120)

## Niveau de vie à la retraite par rapport à la situation conjugale et matrimoniale.

Le niveau de vie des femmes retraitées est demeuré inférieur de 5 à 7 points par rapport au niveau de vie des hommes.

Les retraités vivant seuls, hommes ou femmes, ont un niveau de vie inférieur et un taux de pauvreté supérieur aux retraités vivant en couple.

Les femmes divorcées à la retraite ont un niveau de vie inférieur de 28% à celui des retraités vivant en couple.

Les hommes retraités célibataires ont un niveau de vie inférieur de 24% à celui des couples de retraités.

Les femmes retraitées veuves, qui représentent la moitié de l'effectif des retraités vivant seul ont un niveau de vie inférieur de 21 % par rapport aux couples de retraités. Elles atteignent un taux de pauvreté de 11.2%.

Le taux de pauvreté le plus élevé est relevé chez les hommes retraités et célibataires, il atteint 18.5%.

La durée de vie des femmes à la retraite est plus importante que celle des hommes. Elle atteint 111% de la vie à la retraite des hommes pour la génération 1940 et ce taux devrait progresser jusqu'à 115 % pour les générations nées entre 1975 et 1985. (p 124 à 127)

## Notre analyse

### Sur la méthode :

La modification des paramètres par rapport à l'édition 2016 du rapport du COR a pour conséquence de modifier à la marge les conclusions par rapport à celles de l'année précédente. Cette modification coïncide avec une phase de changement de gouvernement et d'orientation politique.

Certains pourraient utiliser opportunément les divergences de conclusions pour tenter d'infléchir vers plus de rigueur les paramètres régissant notre système des retraites. Il conviendra d'être vigilant.

### Sur l'analyse :

#### Le financement des retraites

Même s'il tarde à atteindre l'équilibre financier, notre système de retraite a redressé ses comptes par rapport à la période 2010. Le fonds de réserve des retraites couvre 11% d'une année de fonctionnement. Certaines situations demeurent toutefois inquiétantes : l'AGIRC ne dispose que d'un mois de réserves pour couvrir ses engagements.

Sur la durée, avec une reprise relative de la croissance (scénario économique fondé sur une évolution durable du Produit Intérieur Brut à 1.8%) le système des retraites tendrait à l'équilibre dans 20 ans. Une diminution sensible du taux de chômage accélérerait le redressement.

Les mesures prises lors de la réforme de 2014 ont contribué à ce redressement. Elles étaient nécessaires pour garantir la pérennité du système des retraites.

Il est intéressant de noter que le COR pointe la dégradation de l'emploi public, gel des salaires et suppression de postes, comme un facteur de dégradation de l'équilibre du financement des retraites, du fait du moindre apport de cotisations des fonctionnaires et de l'Etat employeur.

#### La situation des retraités :

La dégradation relative des pensions par rapport au salaire des actifs et, à moyen et long terme, du niveau de vie des retraités par rapport au niveau de vie des actifs est clairement actée par le rapport.

A législation constante, plus l'économie est performante, plus l'écart entre revenu des actifs et revenu des pensions se creuse.

La baisse tendancielle du pouvoir d'achat des retraités est donc un des facteurs effectifs de l'équilibre des retraites, ce qui fait litière de l'argument qui postule que les retraités sont des nantis.

### Les petites retraites :

La situation est particulièrement alarmante pour les retraités ayant une carrière complète au SMIC : on s'écarte de plus en plus de l'objectif défini en 2008 d'un taux de remplacement à 80% du SMIC, et plus encore de notre revendication d'une retraite au niveau du SMIC pour une carrière complète.

### Qu'en est-il de la situation individuelle de chaque retraité ?

Par ailleurs, le rapport raisonne sur une évolution des pensions moyennes et ignore totalement l'évolution de la pension pour une situation individuelle. Il serait pertinent de mesurer l'évolution de la pension d'un retraité par rapport à son salaire de référence ayant servi de base au calcul de la retraite, tout au long de sa vie de retraité et sur ce point, qui intéresse au premier chef les retraités, le rapport est muet.

### La comparaison des niveaux de vie :

La comparaison des niveaux de vie s'établit entre niveau de vie des retraités et niveau de vie de l'ensemble de la population. Il serait plus équitable de comparer le niveau de vie des actifs et celui des retraités qui sont dans l'immense majorité d'anciens actifs. Et dans ce cas, la situation des retraités apparaîtrait moins favorable que telle qu'elle est présentée dans le rapport. Le rapport mentionne que le niveau de vie moyen des retraités est supérieur à celui de la moyenne de l'ensemble de la population, notamment grâce aux revenus du patrimoine. Pour 95% des retraités, ce revenu, quand il existe n'est pas le fruit d'une rente spéculative, mais bien le produit d'une épargne de précaution constituée souvent péniblement au long d'une vie de travail. Rappelons que le Livre Blanc des Retraites, préfacé par Michel Rocard, alertait dès 1991, les actifs de l'époque pour les inciter à constituer une épargne pour pallier les difficultés de financement de leurs retraites. Les actifs de 1991 constituent une bonne part des retraités d'aujourd'hui. Faut-il leur reprocher, quand ils ont pu le faire d'avoir épargné pour financer ultérieurement leur risque vieillesse et dépendance ?

## **Nos revendications :**

Le rapport conforte le bienfondé de nos mandats :

La revalorisation des retraites uniquement indexée sur l'indice des prix conduit à une dégradation durable et croissante du niveau relatif des pensions par rapport au salaire des actifs.

**Il faut donc tenir compte à la fois de l'évolution des prix et de l'évolution des salaires pour garantir un maintien du pouvoir d'achat des retraités.**

A carrière complète, les retraités ayant une carrière au niveau du SMIC subissent et subiront un décrochage important de leur pension par rapport au SMIC, bien loin de l'objectif des 85 % défini voici près de 10 ans. Le niveau de pension des retraités se rapproche dangereusement du seuil de pauvreté, même lorsqu'ils ont accompli une carrière complète.

**Il faut donc un rattrapage significatif du pouvoir d'achat des retraités modestes pour amener leur pension, à carrière complète, au niveau du SMIC.**